Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260605-D20260021-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin , à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame DOYEN Virginie , Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, Mme Sophie Lachaize

Mme Elizabeth MOAL, Mr Aurélien CHARRIERE

Mme Le Bournault Marie Christine

Absent : Mr Le Disez Mikaël , procuration à Virginie Doyen

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth Moal

Délibération 2026-021

Objet : indemnités des élus annule et remplace la délibération 2026-014

Madame le maire fait part à l'assemblée qu'une erreur a été faite dans la date d'application de la délibération N° 2026-014 concernant les indemnités des élus.

En effet la date d'application du versement indemnités doit correspondre à la date d'envoi en préfecture de cette décision soit le 28 avril 2026.

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'attributions à compter du 28 avril 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits

POUR COPIE CONFORME

MAIRIE de LOC-ENVEL Côtes d'Armor 22

Le Maire,

Virginie DOYEN

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260605-D20260021-DE